

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « EST ENSEMBLE »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2011

Procès-Verbal des délibérations

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2011, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de M. Bertrand KERN.
La séance est ouverte à 18h45.

Etaient présents :

Bertrand KERN	Gérard COSME	Anne-Marie HEUGAS
Catherine PEYGE	Jacques CHAMPION	Laurent RIVOIRE
Sylvine THOMASSIN	Christian LAGRANGE	Aline ARCHIMBAUD
Pierre DESGRANGES	Patrick SOLLIER	Nathalie BERLU
Daniel BERNARD	Mouna VIPREY	Dref MENDACI
Michel COMMUSSET	Alain MONTEAGLE	Laurent JAMET
Abdelaziz BENAÏSSA	Brahim BENRAMDAN	Tony DI MARTINO
Waly YATERA	Bernard GRINFELD	Diven CASARINI
Gilbert ROGER	Jacques JAKUBOWICZ	Ali ZAHI
Dalila MAAZAOUÏ	Jamal AMMOURI	Claude ERMOGENI
Marie-Geneviève LENTAIGNE	Roland CASAGRANDE	Pierre STOEBER
Elsa TRAMUNT	Jean-Claude DUPONT	Dominique VOYNET
Alexandre TUAILLON	Johanna REEKERS	François MIRANDA
Nouara MEKIRI	Nabil RABHI	Christine PASCUAL
Frédéric MOLOSSI	Clément CRESSIOT	Christophe DELPORTE-FONTAINE
Jean-Paul LEFEBVRE	Gérard SAVAT	Alain PERIES
Philippe LEBEAU	Brigitte PLISSON	Françoise KERN
Mehdi YAZI-ROMAN	Dominique THOREAU	Jean-Luc DECOBERT
Anna ANGELI	Mathias OTT	Lætitia DEKNUDT
Didier HEROUARD	Corinne VALLS	Asma GASRI
Bruno LOTTI		

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir : Marc EVERBECQ à Laurent JAMET, Philippe GUGLIELMI à Bruno LOTTI, Sylvie BADOUX à Jacques JAKUBOWICZ, Christine LACOUR à Claude ERMOGENI, Emeline LE BERE à Abdelaziz BENAÏSSA, Salomon ILLOUZ à Bernard GRINFELD, Aline CHARRON à Diven CASARINI, Laurent QUINET à Gilbert ROGER, Georgia VINCENT à Jean-Claude DUPONT, Daniel GUIRAUD à Christian LAGRANGE, Manuel MARTINEZ à Alexandre TUAILLON, Stéphanie PERRIER à Johanna REEKERS, Karim HAMRANI à Dref MENDACI, Nicole RIVOIRE à Clément CRESSIOT, Marie-Rose HARENGER à Dominique THOREAU, Mackendie TOUPUISANT à Roland CASAGRANDE, Htaya MOHAMED à Asma GASRI

Etaient absents: Corinne BENABDALLAH, Alice MAGNOUX, Nicole LEMAITRE, Carole BREVIERE, Maribé DURGEAT, Alain CALLES, Claude REZNIK, Dominique ATTIA, Laurence CORDEAU, Julien RENAULT, Mariama LESCURE, Raymond CUKIER, Nicole REVIDON

Secrétaire de séance : Clément CRESSIOT

Le procès-verbal des délibérations du Conseil communautaire du 31 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

2011_06_26_01 : Approbation du compte de gestion 2010 – Budget principal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de la communauté d'agglomération de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

VU le compte rendu établi par le comptable des recettes et dépenses de la communauté d'agglomération Est Ensemble pour l'exercice 2010;

VU les recettes et dépenses faites au titre de l'exercice 2010 ;

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2010 n'appelle aucune observation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ARRÊTE les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

- en recettes : 226 348 959,36 €

- en dépenses : 215 865 976,09 €

Résultat de l'exercice : 10 482 983,27 €.

DIT que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre régionale des comptes pour jugement et apurement.

2011_06_26_02 : Approbation du compte administratif 2010 – Budget principal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction comptable M14 ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire est réuni sous la présidence de Monsieur le Premier Vice-Président, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur Bertrand Kern, Président de la communauté d'agglomération Est Ensemble, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

CONSIDERANT que Monsieur le président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa qualité de Président lors de l'exercice considéré,

APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTANTS : 77

POUR : 66

ABSTENTION : 11

Lui DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, exercice 2010, dont les résultats s'établissent comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Résultat reporté	0,00	0
Opérations de l'exercice	5 011 991,88	677,00
Totaux	5 011 991,88	677,00
Résultat de clôture	5 011 314,88	0,00
Restes à réaliser	5 844 320,56	512,91
Résultat définitif	10 855 122,53	

SECTION	DEPENSES	RECETTES
DE FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté	0,00	0
Opérations de l'exercice	210 853 984,21	226 348 282,36
Totaux	210 853 984,21	226 348 282,36
Résultat de clôture	0,00	15 494 298,15
TOTAL DES SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	0	0
Opérations de l'exercice	215 865 976,09	226 348 959,36
Totaux	215 865 976,09	226 348 959,36
Résultat de clôture		10 482 983,27
Restes à réaliser	5 844 320,56	512,91
Résultat définitif		4 639 175,62

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2011_06_26_03 : Affectation du résultat de l'exercice 2010 – Budget principal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Pantin ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2011_06_26_02 approuvant le compte administratif de l'exercice 2010 du budget principal ;

VU L'instruction budgétaire et comptable M14 :

- qui indique les modalités de détermination et d'affectation du résultat de l'exercice
- qui précise qu' « après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante, affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement ».

CONSIDERANT que la décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2010, soit 15 494 298,15 et que cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 10 855 122,53 €.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation au budget supplémentaire du reliquat excédentaire, soit 4 639 175,62 €.

CONSIDERANT que ce solde peut être intégré comme une affectation en réserve complémentaire de la section d'investissement (compte 1068) ou comme un excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

AFFECTE ce résultat en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'inscription d'une recette d'un montant de 13 072 626,53 € au compte 1068 en dotation complémentaire de la section d'investissement.

AFFECTE le résultat excédentaire, soit 2 742 671,62 €, en fonctionnement au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

2011_06_26_04 : Vote du budget supplémentaire pour l'exercice 2011 – Budget principal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, plus particulièrement ses articles 5211-1, 5211-2 et suivants, et ses articles 5211-28 et suivants ;

VU les instructions comptables M14 et M49 ;

VU la délibération n°2011_04_26_02 portant vote du budget primitif, budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2011 ;

VU la délibération n° 2011_06_26_03 en date du 28 juin 2011, affectant le résultat de l'exercice 2010 ;

CONSIDERANT l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTANTS : 78

POUR : 67

ABSTENTION : 11

ADOpte le budget supplémentaire de l'exercice 2011 pour un montant total de 13 939 547,06 € répartis comme suit :

- 13 939 547,06 euros en mouvements réels et 0 euros en mouvements d'ordre,
- une section de fonctionnement arrêtée à 2 469 511,62 € et une section d'investissement arrêtée à 11 470 035,44

2011_06_26_05 : Approbation du compte de gestion 2010 – Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif assainissement de la communauté d'agglomération de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

VU le compte rendu établi par le comptable des recettes et dépenses d'assainissement de la communauté d'agglomération Est Ensemble pour l'exercice 2010 ;

VU les recettes et dépenses assainissement faites au titre de l'exercice 2010 ;

CONSIDERANT que le compte de gestion assainissement de l'exercice 2010 n'appelle aucune observation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ARRÊTE les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

- en recettes : 19 518 235,69 €

- en dépenses : 11 581 335,85 €

Résultat de l'exercice : 7 936 899,84 €.

DIT que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre régionale des comptes pour jugement et apurement.

2011_06_26_06 : Approbation du compte administratif 2010 – Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction comptable M14 ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire est réuni sous la présidence de Monsieur le Premier Vice-Président, délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par Monsieur Bertrand Kern, Président de la communauté d'agglomération Est Ensemble, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

CONSIDERANT que Monsieur le président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa qualité de Président lors de l'exercice considéré,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Lui DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, exercice 2010, dont les résultats s'établissent comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Résultat reporté	0,00	0
Opérations de l'exercice	8 517 210,59	7 959 012,43
Totaux	8 517 210,59	7 959 012,43
Résultat de clôture	558198,16	0,00
Restes à réaliser	12 136 227,11	4 403 120,54
Résultat définitif	8 291 304,73	
SECTION	DEPENSES	RECETTES
D'EXPLOITATION		
Résultat reporté	0,00	0
Opérations de l'exercice	3 064 125,26	11 559 223,26
Totaux	3 064 125,26	11 559 223,26
Résultat de clôture	0,00	8 495 098,00
TOTAL DES SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	0	0
Opérations de l'exercice	11 581 335,85	19 518 235,69
Totaux	11 581 335,85	19 518 235,69
Résultat de clôture		7 936 899,84
Restes à réaliser	12 136 227,11	4 403 120,54
Résultat définitif		203 793,27

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2011_06_26_07 : Affectation du résultat de l'exercice 2010 – Budget annexe d'assainissement

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Pantin ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2011_06_26_06 approuvant le compte administratif de l'exercice 2010 du budget annexe d'assainissement ;

VU L'instruction budgétaire et comptable M14 :

- qui indique les modalités de détermination et d'affectation du résultat de l'exercice
- qui précise qu' « après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante, affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement ».

CONSIDERANT que la décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2010, soit 8 495 098,00 €. et que cet excédent est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 8 291 304,73 €.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation au budget supplémentaire du reliquat excédentaire, soit 203 793,27 €.

CONSIDERANT que ce solde peut être intégré comme une affectation en réserve complémentaire de la section d'investissement (compte 1068) ou comme un excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

AFFECTE ce résultat en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par l'inscription d'une recette d'un montant de 8 380 098 € au compte 1068 en dotation complémentaire de la section d'investissement.

AFFECTE le résultat excédentaire, soit 115 000 €, en fonctionnement au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

2011_06_26_08 : Vote du budget supplémentaire pour l'exercice 2011 – Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-11 et suivants et R.2224-19 et suivants ;

VU les instructions comptables M14 et M49 ;

VU la délibération n° 2011_04_26_01 portant vote du budget primitif, budget principal pour l'exercice 2011 ;

VU la délibération n° 2011_06_26_07 en date du 28 juin 2011, affectant le résultat de l'exercice 2010 pour le budget annexe d'assainissement ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ADOpte le budget supplémentaire d'assainissement pour l'exercice 2011 pour un montant total de 12 898 218,54 € répartis comme suit :

- 12 898 218,54 euros en mouvements réels et 0 euros en mouvements d'ordre,
- une section d'exploitation arrêtée à 115 000,00 € et une section d'investissement arrêtée à 12 783 218,54 €.

2011_06_26_09 : Fonds de concours communautaire en investissement pour l'année 2011 - Répartition du fonds de concours communautaire 2011 par communes membres – Approbation de la convention type – Autorisation donnée au Président de signer les conventions avec les communes membres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi n°99-586 du 11 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant création de la communauté d'agglomération ;

VU la délibération n° 2010/06/29-11 en date du 29 juin 2010, portant création d'un fonds de concours communautaire investissement ;

VU la délibération n° 2011_04_26_01 en date du 26 avril 2011, portant adoption du budget primitif de l'exercice 2011 ;

CONSIDERANT qu'a été inscrite, lors du vote du budget primitif de la communauté d'agglomération, au compte 204148 « subventions d'équipement versées aux communes » du budget principal, une enveloppe de 10 millions d'euros allouée aux communes membres sous forme de fonds de concours ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DECIDE de créer un fonds de concours en investissement d'un montant de dix millions d'euros pour l'exercice 2011 ;

DECIDE de répartir cette enveloppe entre les communes membres de l'agglomération de la façon suivante :

BAGNOLET	836 954,00 €
BOBIGNY	1 238 299,00 €
BONDY	1 523 671,00 €
LES LILAS	527 796,00 €
LE PRE SAINT GERVAIS	467 813,00 €
MONTREUIL	2 548 230,00 €
NOISY LE SEC	1 027 038,00 €
PANTIN	1 205 200,00 €
ROMAINVILLE	624 999,00 €
TOTAL	10 000 000,00 €

APPROUVE la convention type jointe qui définit les modalités de ce fonds de concours ;

AUTORISE le Président à signer les conventions relatives au fonds de concours avec les communes membres.

2011_06_26_10 : Affectation des conteneurs collectifs et individuels à la section d'investissement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, plus particulièrement ses articles L.1615-1, L.1615-7, L.2122-21 ;

VU les instructions comptables M14 ;

VU la circulaire NOR/INT/B/94/00257C ;

VU l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 ;

VU l'arrêté préfectoral 09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

CONSIDERANT que l'acquisition de conteneurs collectifs et individuels d'ordures ménagères mis à disposition du plus grand nombre pour faciliter la collecte et le tri est une dépense d'investissement et doit être intégrée à la section d'investissement du budget principal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

APPROUVE l'intégration des dépenses relatives à l'acquisition de conteneurs collectifs et individuels d'ordures ménagères à la section d'investissement du budget principal.

2011_06_26_11 : Adhésion de la CAEE à l'AFIGESE (association finances gestion évaluation des collectivités territoriales)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.5211-1 ainsi que L.5216-5 et suivants relatifs à la Communauté d'agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant sur la création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

VU les statuts de l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales modifiés par l'assemblée générale du 2 octobre 2009 ;

VU le budget de la Communauté d'agglomération voté le 26 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération Est Ensemble d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à ses problématiques par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à sa gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation ;

APRÈS EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Est Ensemble à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion,

DÉSIGNE le directeur des finances d'Est Ensemble, Monsieur Yannick CABARET, pour représenter la communauté d'agglomération au sein de l'association,

ACCEPTE de régler la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale de l'association, soit, pour 2011, un montant de 340 €,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire de l'exercice 2011.

2011_06_26_12 : Désignation des représentants de la CAEE au sein du SEDIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi n° 99.586 du 11 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi n° 2004.809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant création de la communauté d'agglomération Est ensemble ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est ensemble notamment son article 5.2, selon lequel la Communauté est compétente à compter de sa création, pour gérer le service public d'eau potable;

VU la délibération n°2010/11/30-10 en date du 30 novembre 2010 du Conseil communautaire demandant l'adhésion de la communauté au SEDIF ;

VU la délibération n°2010-046 en date du 16 décembre 2010 du SEDIF approuvant la demande d'adhésion de la Communauté d'agglomération Est ensemble au syndicat ;

VU l'arrêté n° DEP-2011-101-9 du 11 avril 2011 portant adhésion de la communauté d'agglomération Est ensemble au SEDIF ;

VU les statuts du SEDIF et notamment son article 1er, selon lequel le Syndicat exerce sur son territoire au lieu et place de toutes les communes et les EPCI adhérents, l'administration et la gestion du service public de l'eau potable comprenant la production et la distribution d'eau potable ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération « Est ensemble » doit désigner ses représentants appelés à siéger au sein du comité syndical du SEDIF, soit neuf délégués titulaires et neuf délégués suppléants ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire procède à cette élection sur la base des propositions établies par chaque ville ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

PROCEDE à l'élection des neuf délégués titulaires et des neuf délégués suppléants appelés à représenter la Communauté d'agglomération au sein du Comité syndical du SEDIF

Noms des candidats:

Candidats titulaires	Candidats suppléants
-M. Laurent JAMET	-M. Daniel BERNARD
-M. Pascal SCHILLE	-M. José MOURY
-M. Ali ZAHI	-M. Varravaddha ONG
-M. Christian LAGRANGE	-M. Pierre STOEBER
-Mme Claire COMPAIN	-Mme Joslène REEKERS
-M. Dref MENDACI	-M. Clément CRESSIOT
-M. Gerard SAVAT	-M. Philippe LEBEAU
-M. Edgard ABERLE	-M. Michel PARMENTIER
-Mme Marie-Jeanne CALSAT	-M. Bruno LOTTI

Le résultat du vote est le suivant:

Votants : 78

BLANCS ET NULS : 0

POUR : 78

DESIGNE :

En qualité de délégués titulaires	En qualité de délégués suppléants
-M. Laurent JAMET	-M. Daniel BERNARD
-M. Pascal SCHILLE	-M. José MOURY
-M. Ali ZAHI	-M. Varravaddha ONG
-M. Christian LAGRANGE	-M. Pierre STOEBER
-Mme Claire COMPAIN	-Mme Joslène REEKERS
-M. Dref MENDACI	-M. Clément CRESSIOT
-M. Gerard SAVAT	-M. Philippe LEBEAU
-M. Edgard ABERLE	-M. Michel PARMENTIER
-Mme Marie-Jeanne CALSAT	-M. Bruno LOTTI

2011_06_26_13 : Composition des six commissions consultatives permanentes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

VU la délibération n° 2011_01_18_01 en date du 18 janvier 2011 portant élection de deux vice-présidents et d'un conseiller délégué membre du bureau, et modification subséquente du tableau du conseil communautaire et de la composition du bureau communautaire ;

VU le règlement intérieur de la communauté d'agglomération Est ensemble approuvé par délibération n°2010/06/29-10 en date du 29 juin 2010 et modifié par délibération n°2011_02_08_08 en date du 8 février 2011 ;

CONSIDERANT que le règlement intérieur prévoit la constitution de six commissions consultatives permanentes de quinze membres titulaires maximum (hors président de la Communauté d'agglomération) ayant les objets suivants :

- Développement économique, Commerce-Artisanat, Emploi-insertion, Tourisme, Enseignement supérieur et Recherche, Affaires européennes et Coopération décentralisée
- Aménagement de l'espace, Déplacements mobilité urbaine, Ecologie urbaine et Eco-quartiers, Habitat, Habitat indigne, Affaires foncières et domaniales
- Eau, Assainissement, Ordures ménagères
- Culture, Sport, Santé, Action sociale, Politique de la ville
- Finances, Ressources humaines, Achats-Marchés publics,
- Agenda 21, Démocratie, Conseil de développement, Communication

CONSIDERANT que les commissions sont présidées de droit par le Président de la communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT que les vice-présidents et conseillers délégués chargés des domaines de la Commission en sont membres de droit et qu'ils peuvent en outre participer à toutes les autres Commissions traitant d'un sujet relevant de leur délégation ;

CONSIDERANT que chaque conseiller communautaire ne peut être membre que d'une Commission ;

CONSIDERANT que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire ;

CONSIDERANT les candidatures proposées par les groupes politiques présents au sein du conseil communautaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

PROCEDE à l'élection des six commissions

Noms des candidats:

COMMISSION	CANDIDATS
Développement économique, Commerce-Artisanat, Emploi-insertion, Tourisme, Enseignement supérieur et Recherche, Affaires européennes et Coopération décentralisée	Thomassin Sylvine, Rivoire Laurent, Badoux Sylvie, Benaïssa Abdelaziz, Mendaci Dref, Heugas Anne-Marie, Rahbi Nabil, Toupuissant Mackendie, Di Martino Tony Plisson Brigitte, Tramunt Elsa, Molossi Frédéric, Pascual Christine, Mohamed Htaya, Reznik Claude
Aménagement de l'espace, Déplacements mobilité urbaine, Ecologie urbaine et Eco-quartiers, Habitat, Habitat indigne, Affaires foncières et domaniales	Cosme Gérard, Guglielmi Philippe, Archimbaud Aline, Champion Jacques, Savat Gérard, Ermogéni Claude, Lebeau Philippe, Quinet Laurent, Perrier Stéphanie, Rivoire Nicole, Delporte-Fontaine Christophe, Yatera Waly, Périès Alain, Lacour Christine, Yazi-Roman Mehdi
Eau, Assainissement, Ordures ménagères	Lagrange Christian, Everbecq Marc, Monteagle Alain, Durgeat Maribé, Hamrani Karim, Thoreau Dominique, Jakubowicz Jacques, Casarini Diven, Lefebvre Jean-Paul, Ammouri Jammal, Grinfeld Bernard, Ott Mathias, Valls Corinne, Mekiri Nouara
Culture, Sport, Santé, Action sociale, Politique de la ville	Sollier Patrick, Viprey Mouna, Miranda François, Commusset Michel, Bernard Daniel, Callès Alain, Vincent Georgia, Dupont Jean-Claude, Benramdan Brahim, Benabdallah Corinne, Kern Françoise, Gasri Asma, Brévière Carole, Guiraud Daniel, Angeli Anna
Finances, Ressources humaines, Achats-Marchés publics	Desgranges Pierre, Peyge Catherine, Decobert Jean-Luc, Voynet Dominique, Harenger Marie-Rose, Hérouard

	Didier, Le Bère Emeline, Renault Julien, Revidon Nicole, Martinez Manuel, Zahi Ali, Roger Gilbert, Jamet Laurent, Lentaigne Marie-Geneviève
Agenda 21, Démocratie, Conseil de développement, Communication	Cressiot Clément, Lemaitre Nicole, Stoeber Pierre, Berlu Nathalie, Magnoux Alice, Cukier Raymond, Reekers Joslene, Cordeau Laurence, Charron Aline, Casagrande Roland, Lotti Bruno, Deknudt Laetitia, Tuailon Alexandre, Illouz Salomon, Maazaoui Dalila

Le résultat du vote est le suivant:

Votants : 78

BLANCS ET NULS : 0

POUR : 78

DESIGNE :

COMMISSION	MEMBRES
Développement économique, Commerce-Artisanat, Emploi-insertion, Tourisme, Enseignement supérieur et Recherche, Affaires européennes et Coopération décentralisée	Thomassin Sylvine, Rivoire Laurent, Badoux Sylvie, Benaïssa Abdelaziz, Mendaci Dref, Heugas Anne-Marie, Rahbi Nabil, Toupuissant Mackendie, Di Martino Tony Plisson Brigitte, Tramunt Elsa, Molossi Frédéric, Pascual Christine, Mohamed Htaya, Reznik Claude
Aménagement de l'espace, Déplacements mobilité urbaine, Ecologie urbaine et Eco-quartiers, Habitat, Habitat indigne, Affaires foncières et domaniales	Cosme Gérard, Guglielmi Philippe, Archimbaud Aline, Champion Jacques, Savat Gérard, Ermogéni Claude, Lebeau Philippe, Quinet Laurent, Perrier Stéphanie, Rivoire Nicole, Delporte-Fontaine Christophe, Yatera Waly, Périès Alain, Lacour Christine, Yazi-Roman Mehdi
Eau, Assainissement, Ordures ménagères	Lagrange Christian, Everbecq Marc, Monteagle Alain, Durgeat Maribé, Hamrani Karim, Thoreau Dominique, Jakubowicz Jacques, Casarini Diven, Lefebvre Jean-Paul, Ammouri Jammal, Grinfeld Bernard, Ott Mathias, Valls Corinne, Mekiri Nouara
Culture, Sport, Santé, Action sociale, Politique de la ville	Sollier Patrick, Viprey Mouna, Miranda François, Commusset Michel, Bernard Daniel, Callès Alain, Vincent Georgia, Dupont Jean-Claude, Benramdan Brahim, Benabdallah Corinne, Kern Françoise, Gasri Asma, Brévière Carole, Guiraud Daniel, Angeli Anna
Finances, Ressources humaines, Achats-Marchés publics	Desgranges Pierre, Peyge Catherine, Decobert Jean-Luc, Voynet Dominique, Harenger Marie-Rose, Hérouard Didier, Le Bère Emeline, Renault Julien, Revidon Nicole, Martinez Manuel, Zahi Ali, Roger Gilbert, Jamet Laurent, Lentaigne Marie-Geneviève
Agenda 21, Démocratie, Conseil de développement, Communication	Cressiot Clément, Lemaitre Nicole, Stoeber Pierre, Berlu Nathalie, Magnoux Alice, Cukier Raymond, Reekers Joslene, Cordeau Laurence, Charron Aline, Casagrande Roland, Lotti Bruno, Deknudt Laetitia, Tuailon Alexandre, Illouz Salomon, Maazaoui Dalila

2011_06_26_14 : Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 ainsi que L.5216-5 et suivants relatif à la Communauté d'agglomération ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 34 relatif à la création d'emplois par l'organe délibérant et son article 53 ;

VU la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 ;

VU la loi 2007-209 du 19 février 2007;

VU le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés qui définit les conditions d'assimilation de certaines collectivités et de certains établissements aux communes et aux départements ;

VU le décret n°88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

VU le décret n°90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération Est ensemble ;

VU le décret n°2007-1828 du 24 décembre 2007 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés;

Considérant la nécessité de créer le poste de Directeur Général des Services Techniques (DGST) de l'agglomération ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

CREE un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques à temps complet. Outre la rémunération prévue par le statut de la Fonction publique territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de Directeur Général des Services Techniques bénéficiera, en sus de son traitement indiciaire et des accessoires obligatoires du traitement, du régime indemnitaire attaché à ses grades et fonctions. Il bénéficiera d'un véhicule de fonctions.

2011_06_26_15 : Modification du tableau des effectifs

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 34 relatif à la création d'emplois par l'organe délibérant ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 ainsi que L.5216-5 et suivants relatif à la Communauté d'agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral N° 09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération Est ensemble ;

VU les délibérations n°2010/11/30-06 du Conseil communautaire du 30 novembre 2010, n°2010/12/14-08 du Conseil communautaire du 14 décembre 2010, n°2011_04_05_03 du Conseil communautaire du 5 avril 2011 et n°2011_04_26_25 du Conseil communautaire du 26 avril 2011 portant modifications du tableau des effectifs ;

VU les conventions de mise à disposition des services municipaux d'assainissement et de collecte des déchets entre la communauté d'agglomération Est Ensemble et les communes membres ;

VU le protocole d'accord entre les organisations syndicales des communes membres et la communauté d'agglomération Est Ensemble en date du 08 février 2011 ;

VU les délibérations du conseil communautaire n° 2011-04-26-08 à 2011_04_26_20 en date du 26 avril 2011, portant application du protocole d'accord signé avec l'ensemble des organisations syndicales ;

VU l'avis favorable du comité technique paritaire des communes sur les décisions conjointes de transfert ;
Vu, l'avis favorable du comité technique paritaire du Centre Interdépartemental de Gestion en date du 14 juin 2011 sur ces mêmes décisions ;

CONSIDERANT la nécessité de créer les emplois transférés par les communes sur les compétences collecte des déchets et assainissement au terme des décisions conjointes de transfert, validés par les CTP des 9 communes et par le CTP du CIG du 14 juin 2011 (A) ;

CONSIDERANT la nécessité d'anticiper la définition de l'intérêt communautaire sur les autres compétences et de préfigurer les directions opérationnelles stratégiques en matière d'aménagement de l'espace ainsi que les futurs transferts associés (B) ;

CONSIDERANT la nécessité de renforcer certaines directions supports existantes dans la même perspective (C) ;

CONSIDERANT la nécessité de compléter les organigrammes cibles des directions de l'assainissement et de la prévention et la valorisation des déchets de façon à assurer la continuité du service et à anticiper les décisions prises en matière de gestion en régie de certaines activités (D) ;

CONSIDERANT la nécessité de transformer certains emplois en lien avec les recrutements de l'agglomération et l'avis favorable du CTP du 14 juin sur les suppressions d'emploi correspondantes (E) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DECIDE :

A) Pour accueillir les agents transférés au sein de la Direction de la prévention et la valorisation des déchets :

- Création de 70 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Création de 2 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- Création de 12 emplois d'adjoint technique principaux de 2^{ème} classe
- Création de 5 emplois d'adjoint technique principaux de 1^{ère} classe
- Création de 5 emplois d'agent de maîtrise
- Création de 5 emplois d'agent de maîtrise principaux
- Création d'un emploi de technicien supérieur
- Création d'un emploi d'ingénieur
- Création de 9 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- Création de 3 emplois d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Création d'un emploi de rédacteur
- Création d'un emploi d'attaché
- Création d'un emploi d'attaché principal

Pour accueillir les agents transférés au sein de la Direction assainissement et eau

- Création de 2 emplois d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- Création d'un emploi d'agent de maîtrise
- Création de 2 emplois de technicien principaux de 2^{ème} classe
- Création d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe
- Création d'un emploi d'ingénieur principal
- Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

- Par ailleurs il est proposé de créer un emploi d'ingénieur en chef pour constituer la future Direction des Services techniques pilotant notamment les deux directions ci-dessus.

B) Pour préfigurer les directions opérationnelles stratégiques :

- Création d'un emploi d'administrateur et d'un emploi d'ingénieur pour accueillir le futur Directeur de l'aménagement
- Création d'un emploi d'administrateur pour accompagner au sein de la MDIC les directeurs des futures directions opérationnelles dans leur montée en charge et notamment la préparation des transferts de personnel
- Création d'un emploi d'attaché pour l'élaboration du PLH intercommunal

C) Pour renforcer les directions supports existantes en lien avec les transferts du 1^{er} septembre et les transferts prévisionnels :

- Création d'un emploi d'ingénieur bâtiment en charge de la programmation
- Création d'un emploi de technicien informatique en charge des logiciels métiers
- Création d'un emploi d'attaché et d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour renforcer les missions « marchés publics » et gestion des assemblées au sein du service des assemblées et des affaires

juridiques

- Création d'un emploi d'ingénieur et d'un emploi d'attaché territorial pour assurer les fonctions de préventeur des risques professionnels au sein de la DRH et création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de gestionnaire emploi formation.
- Création de 2 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, de 2 emplois de rédacteur, d'un emploi de rédacteur principal pour des emplois d'assistant à la DGS, à la Direction des finances, à la DRH à la DGST

D) Pour compléter les organigrammes cibles des directions de l'assainissement et de l'eau et de la prévention et la valorisation des déchets :

- Création de 2 emplois d'ingénieurs, un pour encadrer une des futures unités territoriales, un autre pour recruter le futur responsable du pôle exploitation
- Création de 2 emplois de techniciens principaux de 1^{ère} classe : un pour anticiper la prise en charge le parc déchetterie avec le passage en régie et un autre pour instruire les permis de construire
- Création d'un emploi d'agent de maîtrise pour assurer l'encadrement de l'équipe en régie

E) Pour transformer certains emplois en lien avec les recrutements :

- Création de 2 emplois d'adjoints administratif principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe

DIT que les crédits correspondants aux emplois transférés ont été inscrits au budget primitif 2011 (budget principal et budget annexe assainissement). Les crédits correspondants aux autres emplois créés seront inscrits au budget primitif 2012.

Le tableau des effectifs des emplois permanents actualisé est le suivant :

	Tableau au 26/4/11	Tableau en vigueur au 28/6/11	Emplois pourvus
Adjoint administratif 2ème	12	24	10
Adjoint administratif 1ère	0	5	0
Adjoint administratif pal 2ème	2	4	2
Adjoint administratif pal 1ère	1	0	1
Rédacteur	3	6	1
Rédacteur principal	1	2	1
Rédacteur Chef	3	3	3
Attaché territorial	6	10	4
Attaché principal	1	2	1
Directeur territorial	2	2	1
Administrateur territorial	7	9	7
Adjoint technique de 2ème	6	75	1
Adjoint technique de 1ère	0	2	0
Adjoint technique pal 2ème	0	12	0
Adjoint technique pal 1ère	0	8	0
Agent de maîtrise	5	12	0
Agent de maîtrise principal	0	5	0
Technicien	4	6	1

Technicien principal de 2ème	1	3	1
Technicien principal de 1ère	1	4	1
Ingénieur territorial	5	11	3
Ingénieur principal	2	3	2
Ingénieur en chef	0	1	0
Total emplois permanents	62	209	40

2011_06_26_16 : Approbation du groupement de commande entre la CAEE, les OPH communaux et la SEMINO en vue de réaliser un état des lieux partagé et d'étudier les voies de rapprochement entre ces bailleurs

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5-I-3° ;

VU l'article 8 du Code des marchés publics ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, et notamment leur article 4.3 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour Est Ensemble de travailler en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux communaux, acteurs majeurs du logement social sur le territoire communautaire ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération de disposer d'un état des lieux détaillé de la situation de ces bailleurs et d'encourager leur rapprochement ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

APPROUVE la convention de groupement de commande passée entre Est Ensemble, les OPH de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Montreuil, Pantin et Romainville et la SEMINO ;

AUTORISE le Président à signer cette convention et à engager toute action afférente ;

DIT que les crédits afférents ont été inscrits au budget primitif d'Est Ensemble pour 2011.

2011_06_26_17 : Approbation du groupement de commande entre la Communauté d'agglomération, l'Association de Promotion du Prolongement de la Ligne 11, le Conseil Général de Seine Saint-Denis et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France en vue de la réalisation des études pour la mise en œuvre de la Charte pour un territoire durable autour du prolongement de la ligne 11

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5-I-3° ;

VU l'article 8 du Code des marchés publics ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

VU la délibération n°2010/05/18-02 du conseil communautaire ayant approuvé l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'Association de Promotion pour le Prolongement de la Ligne 11 ;

VU la délibération n° B 09-7-6 du 9 décembre 2009 du bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France approuvant la charte pour un territoire durable autour du prolongement de la ligne de métro n°11 et les modalités de participation de l'EPFIF aux actions inscrites dans la charte ;

VU la délibération n°CP 11-371 en date du 19 mai 2011 de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile de France approuvant le projet de convention de groupement de commandes et la participation financière du Conseil Régional aux études inscrites dans la convention ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération de soutenir les études nécessaires à la mise en œuvre de Charte pour un territoire durable autour du prolongement de la ligne 11 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

APPROUVE la convention de groupement de commande à conclure avec l'Association de Promotion du Prolongement de la Ligne 11, le Conseil Général de Seine Saint-Denis et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France ;

AUTORISE le Président à signer cette convention et à engager toute action afférente ;

APPROUVE le financement par la Communauté d'agglomération des études inscrites dans la convention à hauteur de 8 750 € HT ;

DIT que les crédits afférents ont été inscrits au budget primitif d'Est Ensemble pour 2011.

2011_06_26_18 : Convention de partenariat pour la collecte et la valorisation des textiles, avec la société Eco Textiles et avec le Relais

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-3597 du 22 décembre 2009 modifié portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

VU la délibération n°2011-05-31-03 du 31 mai 2011, relative à la convention de partenariat entre l'ADEME et la Communauté d'Agglomération EST ENSEMBLE pour un Programme Local de Prévention des Déchets.

CONSIDERANT la nécessité pour l'Agglomération de participer à la réduction des déchets produits sur son territoire et notamment les textiles (vêtements, linges de maison) et accessoires (chaussures) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

DECIDE d'engager un partenariat avec la société ECOTEXTILES, d'une part, et la SCOP LE RELAIS, d'autre part, pour la mise à disposition de colonnes à textiles, linges et chaussures, leur collecte et leur valorisation ;

AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec ECOTEXTILES pour la gestion des conteneurs déjà implantés ;

AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec LE RELAIS pour la gestion des conteneurs déjà implantés ;

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette délibération, et notamment toute nouvelle convention à intervenir pour l'implantation de conteneurs supplémentaires.

2011_06_26_19 : Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5216-5-I-3° ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L. 301-5-1, L. 302-1, L. 302-2 et R. 302-3 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral N° 09-3597 du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, et notamment leur article 4.3 ;

VU le vœu n° 2011_04_26_30 du Conseil communautaire en date du 26 avril 2011 demandant au Préfet de la Seine-Saint-Denis de surseoir à l'application du supplément de loyer de solidarité pendant l'élaboration du PLH d'Est Ensemble ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Est Ensemble de se doter d'un document stratégique de programmation tel que le PLH, définissant l'ensemble de sa politique de l'habitat ;

CONSIDERANT qu'Est Ensemble exerce une compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat et qu'elle est tenue, au titre de cette compétence, d'élaborer un Programme Local de l'Habitat ;

CONSIDERANT que seuls les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'un PLH peuvent bénéficier de conventions de délégation pour l'attribution d'aides à la pierre ;

CONSIDERANT la volonté d'Est Ensemble d'associer étroitement ses communes membres au processus, et ce par l'intermédiaire d'un avis conforme rendu par chaque conseil municipal sur le projet de PLH ;

CONSIDERANT que le PLH une fois approuvé délimitera précisément les secteurs d'exonération du supplément de loyer de solidarité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer dès à présent les personnes morales qui seront associées à l'élaboration du PLH, ainsi que les modalités de leur association.

L'élaboration du PLH sera suivie par un comité de pilotage présidé par le Président d'Est Ensemble. Il comprendra les personnes suivantes :

- Le Préfet de Seine-Saint-Denis ou son représentant
- Le Conseil régional d'Ile-de-France
- Le Conseil général de Seine-Saint-Denis
- La Ville de Paris
- Le Syndicat mixte Paris Métropole
- L'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF)
- Le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)
- La Caisse d'allocations familiales
- La Caisse des dépôts et consignations
- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
- L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France (IAU-RIF)
- La Confédération nationale du logement (CNL)

L'élaboration du PLH sera par ailleurs enrichie des réflexions d'ateliers thématiques régulièrement réunis. Ces ateliers comprendront les membres suivants :

- Opérateurs de logements sociaux publics et privés intervenant sur le territoire

Le nombre de bailleurs recensés sur le territoire d'Est Ensemble étant important (52 en tout), le Bureau communautaire a choisi de ne retenir que les opérateurs de logements sociaux gérant plus de 500 logements (au nombre de 23, chiffres USH 31/12/09) :

OPH Montreuil	LOGIREP	Emmaüs
---------------	---------	--------

OPH 93	Le Foyer noiséen - SADIF	SEMIDEP
OPH Pantin	I3F	Domaxis
OPH Bondy	SEMINO	ESH Osica / SCIC
OPH Bagnolet	France habitation	Société nationale immobilière
OPH Romainville	Icade Patrimoine	Efidis
OPH Bobigny	La Sablière	OGIF
	Antin Résidences	Logis transports

La totalité des opérateurs intervenant sur le territoire communautaire pourront toutefois être réunis lors de l'organisation ponctuelle de conférences des bailleurs.

- Organismes spécialisés dans le domaine de l'habitat et du logement :
 - AORIF – Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France
 - Agence départementale d'information sur le logement en Seine-Saint-Denis (ADIL 93)
 - Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP)
 - Chambre nationale des notaires
 - Fondation Abbé Pierre
 - Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM)
 - Foncière Logement
- Organismes spécialisés dans les déplacements ou l'écologie urbaine :
 - Réseau ferré de France (RFF)
 - Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
 - Régie autonome des transports parisiens (RATP)
 - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
 - Agence locale de l'énergie Maîtrisez votre énergie (MVE)
- Organismes spécialisés dans l'habitat spécifique :
 - Adoma
 - Association des cités du Secours catholique (ACSC)
 - Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de l'académie de Créteil
 - Association logement jeunes travailleurs (ALJT)
 - Association départementale pour la promotion des Tsiganes et voyageurs (ADEPT)
 - Eco Habitat Groupé
 - Habicoop
 - Association Résidences et Foyers – Association de résidences pour personnes âgées dépendantes (AREFO - ARPAD)
 - Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques d'Ile-de-France (GIHP-IDF)
 - SOS Femmes en Seine-Saint-Denis
 - Aurore
- Organisme spécialisé dans l'urbanisme :
 - Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
- Organismes consulaires :
 - Chambre de commerce et d'industrie de Paris Seine-Saint-Denis (CCIP 93)
 - Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis
- Associations liées à l'habitat :
 - Confédération syndicale des familles (CSF)
 - Confédération générale du logement (CGL)
 - Association de responsables de copropriété (ARC)

Ces personnes morales pourront si elles le souhaitent participer aux ateliers thématiques organisés au cours de l'élaboration du PLH. Elles pourront rendre des avis relatifs à chaque phase du PLH.

CONSIDERANT que le PLH prend en compte l'habitat insalubre et en fait une priorité ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

RAPPORTE la délibération n° 2011_05_31_01 en date du 31 mai 2011, dont les dispositions sont remplacées par les présentes ;

DECIDE d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat d'Est Ensemble ;

DECIDE d'associer à son élaboration les personnes morales intéressées telles que définies ci-dessus ;

AUTORISE le Président à solliciter Monsieur le Préfet pour définir conjointement les modalités d'association de l'Etat à l'élaboration du PLH ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes permettant l'élaboration effective de ce programme ;

DEMANDE au préfet de Seine-Saint-Denis l'exonération du supplément de loyer de solidarité sur toutes les parcelles cadastrales composées de plus de 30 % de logements sociaux ou de plus de 20 % de logements indignes ou dont 65% au moins de la population disposent de ressources inférieures au plafond d'accès au logement social type PLUS dans le périmètre de la Communauté d'agglomération.

2011_06_26_20 : Orientations de la CDCI dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale – Avis de la CAEE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et notamment son article 35 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5210-1-1 ;

VU le décret n°2011-0850 du 20 avril 2011 portant renouvellement des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale de la Seine-Saint-Denis ;

VU les propositions d'évolution de la carte de l'intercommunalité présentées par le Préfet à la CDCI le 28 avril 2011 et transmises pour avis à la Communauté d'agglomération Est Ensemble ;

CONSIDERANT que tout en s'inscrivant en opposition à la loi du 16 décembre 2010, tant sur son contenu que dans la méthode utilisée, et en réfutant également la prise en compte de l'amendement Dallier sur la simplification de la carte de l'intercommunalité ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

EMET l'avis suivant :

La communauté d'agglomération Est Ensemble prend acte du Schéma départemental de coopération intercommunale de la Seine-Saint-Denis proposé par le Préfet. S'il ne lui appartient pas de se prononcer sur les évolutions envisagées pour les autres EPCI du département, son positionnement est le suivant pour les hypothèses la concernant :

- Concernant l'hypothèse d'évolution du périmètre de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, à savoir l'intégration de la commune de Rosny-sous-Bois, le Conseil communautaire considère que la commune de Rosny-sous-Bois et ses habitants s'intègrent dans une destinée commune avec les communes et les habitants qui composent Est Ensemble.

Néanmoins, l'intégration de la commune de Rosny-sous-Bois doit se faire sur la base d'une adhésion volontaire et non imposée.

Les motifs sur lesquels la Communauté d'agglomération Est Ensemble se fonde pour émettre un avis favorable sont les suivants :

- *Pertinence géographique* : Cela permettrait de renforcer la cohérence territoriale et géographique d'Est Ensemble sur la frontière Est de son territoire et de mieux faire correspondre le périmètre communautaire au bassin de vie.

- *Pertinence au regard des enjeux de transport* : L'intégration de la commune de Rosny-sous-Bois aurait du sens au regard des enjeux de transport tels qu'ils se posent notamment avec le projet Grand Paris – Express, et le prolongement de la ligne 11.
 - *Pertinence au regard des enjeux de développement économique* : L'important pôle commercial de Rosny-sous-Bois est largement complémentaire du tissu économique d'Est Ensemble et contribuerait à rééquilibrer le développement à l'Est du territoire.
- Concernant les hypothèses d'évolution des syndicats dont le périmètre est totalement inclus dans celui de la Communauté d'agglomération, il est prématuré pour Est Ensemble de se positionner. Les 4 syndicats évoqués exercent des compétences qui leur ont été transférées par les villes.
- Ce n'est donc qu'au terme du processus de définition de l'intérêt communautaire – à la fin de l'année 2011 – qu'Est Ensemble sera en mesure de se prononcer sur la simplification des syndicats intercommunaux se rapportant aux compétences qu'elle exercera.

La séance est levée à 20h55, et ont signé les membres présents:









Civilité	Prénom	Nom	Ville	Signature
M.	Jammal	AMMOURI	Bondy	
Mme	Anna	ANGELI	Le Pré St-Gervais	
Mme	Aline	ARCHIMBAUD	Pantin	
Mme	Dominique	ATTIA	Montreuil	
Mme	Sylvie	BADOUX	Bondy	
Mme	Corinne	BENABDALLAH	Bagnolet	
M.	Abdelaziz	BENAISSA	Bagnolet	
M.	Brahim	BENRAMDAN	Bagnolet	
Mme	Nathalie	BERLU	Pantin	
M.	Daniel	BERNARD	Bagnolet	
Mme	Carole	BREVIERE	Bobigny	
M.	Alain	CALLES	Montreuil	
M.	Roland	CASAGRANDE	Les Lilas	
M.	Diven	CASARINI	Bobigny	
M.	Jacques	CHAMPION	Romainville	
Mme	Aline	CHARRON	Bobigny	

Civilité	Prénom	Nom	Ville	Signature
M.	Michel	COMMUSSET	Bobigny	
Mme	Laurence	CORDEAU	Noisy-le-Sec	
M.	Gérard	COSME	Le Pré St-Gervais	
M.	Clément	CRESSIOT	Noisy-le-Sec	
M.	Raymond	CUKIER	Romainville	
M.	Jean-Luc	DECOBERT	Le Pré St-Gervais	
Mme	Laetitia	DEKNUDT	Le Pré St-Gervais	
M.	Christophe	DELPORTE FONTAINE	Noisy-le-Sec	
M.	Pierre	DESGRANGES	Montreuil	
M.	Tony	DI MARTINO	Bagnolet	
M.	Jean-Claude	DUPONT	Les Lilas	
Mme	Maribé	DURGEAT	Bondy	
M.	Claude	ERMOGENI	Les Lilas	
M.	Marc	EVERBECCO	Bagnolet	
Mme	Asma	GASRI	Romainville	
M.	Bernard	GRINFELD	Bobigny	

Civilité	Prénom	Nom	Ville	Signature
M.	Philippe	GUIGLIEMI	Romainville	
M.	Daniel	GUIRAUD	Les Lilas	
M.	Karim	HAMRANI	Noisy-le-Sec	
Mme	Marie-Rose	HARENGER	Noisy-le-Sec	
M.	Didier	HEROUARD	Le Pré St-Gervais	
Mme	Anne-Marie	HEUGAS	Montreuil	
M.	Salomon	ILLOUZ	Bobigny	
M.	Jacques	JAKUBOWICZ	Bondy	
M.	Laurent	JAMET	Bagnole	
Mme	Françoise	KERN	Pantin	
M.	Bertrand	KERN	Pantin	
Mme	Christine	LACOUR	Bagnole	
M.	Christian	LAGRANGE	Les Lilas	
Mme	Emeline	LE BERE	Bagnole	
M.	Philippe	LEBEAU	Pantin	
M.	Jean-Paul	LEFEBVRE	Noisy-le-Sec	

Civilité	Prénom	Nom	Ville	Signature
Mme	Nicole	LEMAITRE	Bobigny	
Mme	Marie-Geneviève	LENTAIGNE	Les Lilas	
Mme	Mariana	LESCURE	Le Pré St-Gervais	
M.	Bruno	LOTTI	Romainville	
Mme	Dahia	MAAZAOUI	Bondy	
Mme	Alice	MAGNOUX	Bobigny	
M.	Manuel	MARTINEZ	Montreuil	
Mme	Nouara	MEKIRI	Montreuil	
M.	Dief	MENDACI	Noisy-le-Sec	
M.	François	MIRANDA	Montreuil	
Mme	Hevya	MOHAMED	Romainville	
M.	Frédéric	MOLOSSI	Montreuil	
M.	Alain	MONTAGLE	Montreuil	
M.	Mathias	OTT	Le Pré St-Gervais	
Mme	Christine	PASCUAL	Montreuil	
M.	Alain	PERIES	Pantin	

Civilité	Prénom	Nom	Ville	Signature
Mme	Stephanie	PERRIER	Montreuil	
Mme	Catherine	PEYGE	Bobigny	
Mme	Brigitte	PLISSON	Pantin	
M.	Laurent	QUINET	Bondy	
M.	Nabil	RABHI	Montreuil	
Mme	Johanna	REEKERS	Montreuil	
M.	Julien	RENAULT	Le Pré St-Gervais	
Mme	Nicole	REVIDON	Romainville	
M.	Claude	REZNIK	Montreuil	
M.	Laurent	RIVOIRE	Noisy-le-Sec	
Mme	Nicole	RIVOIRE	Noisy-le-Sec	
M.	Gilbert	ROGER	Bondy	
M.	Gerard	SAVAT	Pantin	
M.	Patrick	SOLLIER	Bondy	
M.	Pierre	STOEBER	Les Lilas	
Mme	Sylvaine	THOMASSIN	Bondy	

Civilité	Prénom	Nom	Ville	Signature
M.	Dominique	THOREAU	Pantin	
M.	Mackendie	TOUPUSSANT	Pantin	
Mme	Elsa	TRAMONT	Les Lilas	
M.	Alexandre	TUAILLON	Montreuil	
Mme	Corinne	VALLS	Romainville	
Mme	Georgia	VINCENT	Bondy	
Mme	Mouna	VIPREY	Montreuil	
Mme	Dominique	VOYNET	Montreuil	
M.	Wally	YATERA	Bobigny	
M.	Mehdi	YAZIROMAN	Pantin	
M.	Ali	ZAHI	Bondy	